

No. 8359. CONVENTION ON THE SETTLEMENT OF INVESTMENT DISPUTES BETWEEN STATES AND NATIONALS OF OTHER STATES. OPENED FOR SIGNATURE AT WASHINGTON ON 18 MARCH 1965¹

N° 8359. CONVENTION POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS ENTRE ÉTATS ET RESSORTISSANTS D'AUTRES ÉTATS. OUVERTE À LA SIGNATURE À WASHINGTON LE 18 MARS 1965¹

RATIFICATION

Instrument deposited with the International Bank for Reconstruction and Development on:

11 August 1977

FILJ

(With effect from 10 September 1977. Signature affixed on 1 July 1977.)

Certified statement was registered by the International Bank for Reconstruction and Development on 15 September 1977.

RATIFICATION

Instrument déposé auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement le :

11 août 1977

FIDJI

(Avec effet au 10 septembre 1977. Signature apposée le 1^{er} juillet 1977.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement le 15 septembre 1977.

¹ United Nations, *Treaty Series*, vol. 575, p. 159; for subsequent actions, see references in Cumulative Indexes Nos. 8 to 12, as well as annex A in volumes 842, 850, 871, 886 and 958.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 575, p. 159; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 8 à 12, ainsi que l'annexe A des volumes 842, 850, 871, 886 et 958.